

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 28/09/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Germ, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Organisation de transport collectif pour évènements culturels N° 2021-128B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, DUBARRY Jean-Bertrand, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard,

Absents excusés : MM ESTRADÉ Pierre, ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain, HELARY Yann

Monsieur le Président expose qu'en partenariat avec le Parvis, Scène Nationale Tarbes Pyrénées, et afin de permettre aux administrés du territoire d'accéder à des spectacles culturels renommés, la CCAL propose d'organiser un transport collectif gratuit.

Ce transport, à visée sociale et culturelle, serait envisagé pour 3 évènements déterminés les 21 novembre 2021, 26 janvier 2022 et 22 mai 2022.

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU